

Philippe Münch

## Sophie Wahnich, la violence révolutionnaire et la Terreur. Note critique sur l'approche émotionnelle

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Philippe Münch, « Sophie Wahnich, la violence révolutionnaire et la Terreur. Note critique sur l'approche émotionnelle », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne], 19 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2012.

URL : <http://traces.revues.org/index4914.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions  
<http://traces.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://traces.revues.org/index4914.html>  
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).

**CAIRN**   
Chercher. Repérer. Avancer.

Distribution électronique Cairn pour ENS Éditions et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)  
© ENS Éditions

# Sophie Wahnich, la violence révolutionnaire et la Terreur. Note critique sur l'approche émotionnelle

PHILIPPE MÜNCH

La Terreur est toujours au centre des préoccupations des historiens de la Révolution française. La parution des actes du colloque international de Rouen sur *Les politiques de la Terreur* (Biard éd., 2008) témoigne de cette effervescence de la recherche actuelle. Dans un bilan dressé pour la revue des *Annales* en 2002, Antoine de Baecque identifiait trois domaines de recherche explorés depuis 1989 : la Terreur comme mécanique politique, comme scène politique et comme émotion esthétique. L'ouvrage polémique de Patrice Gueniffey *La politique de la Terreur* (2000)<sup>1</sup> s'inscrit dans les deux premières pistes de recherche, en montrant que la Terreur est à la fois un héritage (le legs de l'absolutisme et de la doctrine du contrat social) et une logique politique mettant en scène des groupes qui s'affrontent pour mettre la main sur les leviers du pouvoir. Cette lecture politique de la Terreur, clairement revendiquée par l'auteur, prend le contre-pied d'une histoire culturelle tournée vers une dimension anthropologique de la violence révolutionnaire. « La Terreur n'est pas un événement culturel, mais politique » (*ibid.*, p.13). Cette approche culturelle constitue en fait le troisième domaine identifié par de Baecque (1997), domaine sur lequel il a directement travaillé en repensant la Terreur comme discours et comme politique des affections. La Terreur est vue et analysée autant comme « une politique gouvernée par les émotions » que comme un « gouvernement des émotions des hommes » (de Baecque, 2002, p.860-861).

C'est justement la voie empruntée par Sophie Wahnich qui tente de reconstituer la trame historique de la violence révolutionnaire par le biais d'une théorie fondée sur les émotions politiques et sur l'idée d'une

---

1 En voulant porter un « jugement dépassionné » sur un sujet qui avait tant déchiré les historiens depuis le livre iconoclaste de François Furet, *Penser la Révolution française* (1978), Gueniffey aura autant contribué à stimuler la recherche qu'à raviver les braises des années 1980.

« communauté des affections » (Wahnich, 1997, 2002, 2003, 2008, 2009). Contre la thèse de Gueniffey, centrée sur la dynamique révolutionnaire et le processus de « radicalisation cumulative du discours », elle défend la thèse contraire « d'une dynamique d'économie émotive fondatrice, ressortissant du sacré et de la vengeance » (Wahnich, 2003, p. 25). La réponse est directe, claire, voire peut-être radicale et partielle, en proposant une approche fondée essentiellement sur les variables anthropologique et culturelle, qui évacue les enjeux de pouvoir et les logiques politiciennes. Cette thèse mérite d'être analysée de près, et surtout, d'être déconstruite et critiquée en raison des fondements explicatifs qui la sous-tendent. Car, si elle dit une part de vérité sur la Révolution, en dégagant les mécanismes sous-jacents aux émotions politiques, elle simplifie néanmoins à outrance la réalité et ne permet pas de « penser la complexité » de la Terreur (Martin, 1994, p. 518). En abordant la question de la violence révolutionnaire par le biais des émotions, Wahnich propose une nouvelle façon de la décrire et de la justifier.

Pour mettre en lumière les failles de l'approche émotionnelle, telle que proposée par Wahnich, nous procéderons en trois temps<sup>2</sup>. Il s'agira tout d'abord de présenter les grandes lignes de l'approche, puis de la situer par rapport à la tradition historiographique républicaine, jacobine et classique dans laquelle elle s'inscrit largement, malgré des points divergents non négligeables que nous tâcherons de mettre en évidence<sup>3</sup>. Nous terminerons par une critique de cette approche, axée principalement sur son incapacité à rendre compte des enjeux de pouvoir liés à l'adoption des lois d'exception.

## Le corps théorique de l'émotion souveraine

C'est par l'étude de l'énoncé « la patrie est en danger » que Wahnich a initié son approche sur les émotions politiques. En effet, dans son article de 1997,

---

2 Cette note reprend et poursuit des critiques qui ont déjà été formulées à l'encontre de la thèse défendue par Wahnich, notamment celle faite par Jean-Clément Martin (2008b).

3 Quoique vague et commode comme désignation, l'historiographie classique représente une lignée d'historiens républicains, démocrates, jacobins, militants, regroupés autour de la chaire consacrée à la Révolution française (1886-1968) à la Sorbonne, de l'Institut d'histoire de la Révolution française (fondé en 1937) et de la revue *Annales historiques de la Révolution française* (fondée en 1908). Cette lignée, qui va d'Alphonse Aulard à Albert Soboul et au-delà, défend, à l'exception d'Aulard, une lecture sociale de la Révolution française et l'idée d'une violence devenue nécessaire et justifiée par les circonstances. Contestée par des études anglo-saxonnes au cours des années 1950-1960, cette interprétation essuie ses plus sérieuses critiques au tournant des années 1980 avec les travaux de François Furet et de l'école critique, qui privilégient une lecture politique des événements révolutionnaires.

« Déclarer la patrie en danger », on retrouve les éléments de base de ce qui deviendra sa thèse sur l'économie émotive. Les dix années suivantes serviront à étoffer et à peaufiner ce premier travail, qui cherche à expliciter les mécanismes politiques et culturels par lesquels une émotion souveraine est (ou n'est pas) entendue, représentée dans la loi, puis canalisée par des législateurs voulant ainsi se prémunir contre les dangers d'une insurrection légitime et l'exercice d'une justice souveraine. En 2002, l'historienne a poursuivi cette recherche en participant au dossier sur la « Culture de la Terreur », présenté par les *Annales*. La problématique de la Terreur et des émotions politiques est abordée à partir de thèmes peu travaillés comme le sacré, l'effroi, la vengeance, le sentiment d'humanité, et par le biais d'événements-clés tels que la déclaration de la patrie en danger, la mort de Marat, les massacres de septembre, l'instauration du Tribunal révolutionnaire et la Grande Terreur. Cet article dense a servi d'ossature à son court essai *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme* (2003).

Cinq ans plus tard, l'historienne a repris ce dossier dans un ouvrage plus volumineux qui se concentre cette fois sur l'année 1792, sur la grande année 1792 devrions-nous dire, car l'analyse part de l'amnistie accordée à la fin de l'été 1791 pour se terminer avec la mort du roi, au début de 1793. Il s'agit moins cette fois-ci d'analyser la Terreur que de comprendre comment « le peuple démocrate a été acculé à la violence » (Wahnich, 2008, p. 30). Son objectif est de raconter la voix sacrée du peuple ; une voix souveraine parfois traduite et écoutée par les législateurs, mais aussi ignorée et trahie, expliquant le surgissement de la violence populaire. Le regard de Wahnich se porte donc sur une « expérience dialogique » entre le peuple et ses représentants, à partir de laquelle on peut comprendre autant la retenue de la violence que le retour à la sphère du sacré, qui se manifeste par le recours à une violence exceptionnelle, souveraine et fondatrice. La notion de *sacré* demeure délibérément floue chez l'auteure afin de couvrir différentes dimensions du phénomène sous la Révolution : « ce qui est protégé par des interdits », « une réalité transcendante susceptible d'être éprouvée » et une valeur immanente (*ibid.*, p. 28). D'un texte à l'autre, malgré des éclairages temporels différents, la thèse défendue est la même et l'approche théorique choisie demeure cohérente, centrée sur la problématique des émotions et des affects.

Les travaux de Wahnich partent du même constat : il existe désormais un fossé historique et culturel qui nous sépare de 1793. La Révolution française, avec son lot de violences politiques, appartient à une époque bien révolue à laquelle il est devenu impossible de s'identifier. Le temps de la fondation, marqué par le sang et la souffrance, n'est plus « rejouable » (*ibid.*, p. 95). Pis,

la Révolution française, et surtout la Terreur, incarnent aujourd'hui pour un grand nombre de Français « la figure du mal historique, l'incapacité à régler pacifiquement les conflits politiques, c'est-à-dire sans violence faite au corps, sans donner la mort » (*ibid.*, p. 15). Dans ce contexte, il devient difficile de comprendre le sens et les raisons de la violence révolutionnaire, sans être accusé de complicité avec ce qui est maintenant considéré dans l'opinion publique comme un « mal historique ». Pourtant, telle est l'ambition de Wahnich de résorber le fossé qui nous sépare de la Révolution. Pour parer aux effets de la distance historique, qui nous ferait voir l'événement révolutionnaire comme la matrice des dérives des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles, Wahnich propose une approche anthropologique qui permet de se défaire « du jugement a priori » afin d'analyser la Terreur comme violence fondatrice, non assimilable aux violences totalitaires.

Cette démarche renvoie en réalité aux territoires de l'histoire culturelle, qui recouvre de façon large l'histoire des représentations, des sensibilités et des émotions, dans la mesure où les émotions révéleraient les attentes et les jugements politiques. Il existerait ainsi pour Wahnich une rationalité derrière les émotions, même les plus dévastatrices, à partir de laquelle on peut juger les actes. Elles peuvent être ainsi considérées comme « une modalité spécifique de jugement, d'évaluation politique des conduites » (*ibid.*, p. 35). La communauté des affections est en ce sens une « communauté d'interprétation ». Les émotions s'inscrivent donc, selon Wahnich, dans un contexte donné. Elles ne sont pas « des instincts anhistoriques », mais « des variables historiques qui s'articulent à une histoire sociale des croyances, des attentes et des espérances » (*ibid.*, p. 38). Le peuple est souverain et sa voix s'exprime à travers des émotions, par définition souveraines, qui sont porteuses de demandes politiques. « Les émotions souveraines déclinent des mots d'ordre souverains » (Wahnich, 2002, p. 896).

Wahnich a construit sa grille d'analyse autour de quelques émotions importantes, qu'il est ici nécessaire de définir si l'on veut pouvoir déconstruire, par la suite, sa thèse : l'émoi, l'effroi, la vengeance et le sentiment d'humanité. Le concept d'*émoi* signifie être inquieté, effrayé et privé de ses forces (Wahnich, 2003, p. 25). Il est donc lié directement à l'*effroi*, qui est une frayeur mêlée d'horreur face au vertige du néant (Wahnich, 1997, p. 214), et à la chose sacrée dans le contexte révolutionnaire. La profanation du corps sacré ou de la sphère sacrée est productrice d'effroi. « Parce que le corps est sacré » – celui de Marat qui incarne le « peuple meurtri » et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen – « sa mort produit l'effroi », nous dit l'historienne (Wahnich, 2002, p. 893). Mais elle ajoute que l'inhu-

mation du martyr permet aussi de transmuter l'affliction en enthousiasme et de retourner ainsi les effets de l'effroi. La volonté punitive et la *vengeance* naissent dans ce rapport au sacré profané. Il s'agit de défendre ce qui a été violé en étant terrible, d'où l'énonciation qui apparaît au cours de l'été 1793 : « Soyons terribles ». Ce retournement énonciatif implique le passage de l'« être terrorisé » vers l'« être en colère » (Wahnich, 2003, p. 25).

C'est dans cette logique de dépassement de l'émoi qu'il faut comprendre le *sentiment d'humanité*, tel que défini par les révolutionnaires durant la Terreur. En fait, la Terreur met en conflit, selon Wahnich, deux sentiments d'humanité : l'un naturel, « voué à sauver des corps indistincts » (2002, p. 908), et l'autre visant à préserver des vies liées à une communauté politique. C'est la conception politique qui prime en ces temps troubles. Les ennemis sont jetés à l'extérieur du corps politique, étant étrangers et dangereux pour le nouvel ordre souverain. C'est ainsi qu'ils peuvent être tués au nom de l'humanité, d'une humanité politique et non naturelle.

On peut désormais joindre les différents éléments de l'approche émotionnelle et expliquer la thèse de Wahnich. La séquence politique s'ouvre sur l'armistice de septembre 1791, qui met fin à la période constituante en imposant le silence sur la conflictualité née de la fuite du roi. On tourne une page d'histoire sur les troubles républicains de l'été. Cette opération de déni vise non seulement à clore « les dissensions du passé », mais aussi à « clore toute possibilité de dissension à venir » (Wahnich, 2008, p. 62). La Constitution est donc acceptée au prix d'une réinterprétation de l'histoire qui prend la forme d'une négation des événements que sont la trahison du roi et la fusillade du Champ-de-Mars<sup>4</sup>. Cet oubli imposé au nom de la concorde est de courte durée. Au printemps 1792, le peuple est de nouveau en émoi. Il se sent trahi par le roi qui ne sanctionne pas les décrets nécessaires à la défense de la patrie. Par son veto répétitif, le roi met en danger de mort la « nation révolutionnaire » (*ibid.*, p. 290) puisqu'elle est menacée de l'extérieur par une coalition d'ennemis de la Révolution. Le peuple est donc alarmé et veut agir pour sauver la France, ce qui se traduit par cet énoncé mobilisateur : « la patrie est en danger ». C'est par une série de pétitions à

4 Depuis octobre 1789, le roi est aux Tuileries à Paris et accepte avec réticence les réformes imposées par l'Assemblée nationale autoproclamée. Dans sa *Déclaration du roi adressée à tous les Français à sa sortie de Paris*, il dénonce sa captivité ainsi que le despotisme et l'anarchie des clubs. Il fuit avec la famille royale dans la nuit du 21 juin 1791 avec comme objectif de rejoindre le général Bouillé à la forteresse Montmédy. Il est intercepté à Varennes et revient dans un Paris silencieux et consterné. De sa fuite naît un mouvement républicain qui demande, le 17 juillet au Champ-de-Mars, la déchéance du roi. La manifestation est réprimée dans le sang.

l'Assemblée législative qu'il fait connaître sa douleur et son indignation. Le peuple demande alors à ses représentants de traduire ses émotions (la volonté du peuple) dans la loi. La *vox populi* doit être traduite en « *logos* politique » afin d'éviter la « colère du peuple ». Cette demande est faite dans une logique de retenue de la violence, permettant ainsi d'éviter un recours à la violence sacrée qui résulterait d'un silence des lois. « Les législateurs ont donc la responsabilité non seulement du salut de la patrie mais également de la violence populaire » (*ibid.*, p. 310).

La retenue cède une première fois avec l'insurrection du 10 août 1792<sup>5</sup> et une seconde fois avec les massacres de septembre<sup>6</sup>, provoqués par la rupture du lien sacré entre le peuple et ses représentants, demeurés inflexibles devant les attentes populaires. Les législateurs retiennent la leçon et institutionnalisent par la suite la vengeance populaire en mettant des « bornes à l'exception souveraine » avant que les émotions populaires fortement mobilisatrices ne finissent par devenir une force dissolvante, anarchique et meurtrière, qui ruinerait l'ordre public. On crée ainsi le Tribunal révolutionnaire en mars 1793 et on met à « l'ordre du jour » la Terreur en septembre 1793. Le cycle long de la vengeance s'achève avec la loi du 22 prairial et la Grande Terreur<sup>7</sup>. Le Gouvernement révolutionnaire bascule alors dans une logique de guerre et du « faire mourir », censée mettre fin à la Terreur constituée autour de la vengeance publique. L'altérité est devenue radicale. Il n'y a plus que des amis et des ennemis, l'acquiescement ou la mort.

Thermidor<sup>8</sup> met fin au « régime d'émotions » ouvert par la Révolution ;

---

5 Juillet 1792 : l'Assemblée nationale décrète la « patrie en danger ». Face au péril extérieur et intérieur, le roi adopte au contraire une politique modérée (vetos contre les mesures d'exception, destitution du ministre patriote, etc.) qui provoque l'émoi et l'indignation dans la capitale, favorisant ainsi la montée du mouvement populaire et sectionnaire, soutenu par l'arrivée des Fédérés à Paris. C'est dans ce contexte particulier que les sections finissent par demander la déchéance du roi. Mais devant l'inaction et l'impuissance de l'Assemblée, elles se mettent en mode insurrectionnel. Dans la nuit du 9 au 10 août, le tocsin résonne dans Paris et au matin des bataillons se mettent en marche vers les Tuileries, qui sont prises après une bataille sanglante. L'insurrection victorieuse renverse ainsi la monarchie.

6 Du 2 au 6 septembre 1792, entre 1 000 et 1 400 prisonniers sont massacrés par la population parisienne, effrayée par l'approche des troupes étrangères (chute de la ville de Verdun) et surtout indignée par le dysfonctionnement du Tribunal d'exception mis en place après l'insurrection du 10 août 1792.

7 Votée le 10 juin 1794, la loi du 22 prairial réorganise et simplifie la procédure du Tribunal révolutionnaire en supprimant notamment les moyens de défense accordés aux accusés et en ne retenant comme possibilité de jugement que la mort ou l'acquiescement. Elle inaugure ce que les historiens ont appelé la Grande Terreur marquée par une augmentation considérable du nombre d'exécutions (30 par jour ; 80 % des prévenus).

8 Thermidor évoque dans l'historiographie une date (9 thermidor / 27 juillet 1794) et un événement de la Révolution marqué par une crise politique au sommet du pouvoir. Les rivalités

régime durant lequel les émotions populaires étaient considérées comme une « modalité spécifique de jugement » des gouvernements et participaient donc à « l'évaluation morale et normative des situations vécues » (Wahnich, 2009, p.19-21). Le moment thermidorien déconstruit ainsi la figure du législateur qui traduisait et canalisait par des rituels d'apaisement les émotions du peuple, désormais refoulées, délégitimées et refusées par les députés de la Convention nationale. La Constitution de l'an III<sup>9</sup> clôt à la fois le système de droit et de souveraineté, et introduit ainsi un nouveau régime d'émotions régressif sur le plan démocratique. Le peuple, à travers sa conscience sensible de l'oppression, de l'intolérable et de l'injustice, n'a plus la légitimité souveraine de porter les demandes de justice et de loi (*ibid.*, p.24).

### L'approche émotionnelle dans l'historiographie classique

Aussi originale que puisse paraître la thèse de Wahnich, elle reproduit néanmoins, dans ses grandes lignes, le schéma d'analyse de la violence révolutionnaire exprimé dans le paradigme classique. Chaque génération d'historiens (Soboul, 1982 ; Vovelle, 1985 ; Mazauric, 1989) du xx<sup>e</sup> siècle a repris la fameuse trilogie de la mentalité révolutionnaire élaborée par Georges Lefebvre (1963) : la peur, la réaction défensive et la volonté punitive. Ce triptyque est au cœur de la dynamique qui a débouché sur la Terreur et le Gouvernement révolutionnaire (Münch, 2010a). Les travaux de Timothy Tackett (2000, 2004, 2005) ont apporté une contribution significative à la théorie qui lie les circonstances (notamment la fuite du roi), la peur du complot et l'adoption des lois d'exception.

Wahnich poursuit cette voie avec une terminologie quelque peu différente : elle soutient que la Terreur est à la fois une traduction des émotions populaires souveraines et une façon de mettre un frein à la violence légitime du peuple en instituant une forme publique à la vengeance (2003, p.63).

---

à l'intérieur du Comité de salut public et du Comité de sûreté générale dégénèrent en conflit ouvert à la Convention nationale et se terminent, après l'insurrection avortée de la Commune, par l'élimination de Robespierre et de ses partisans (une centaine d'individus). Cette purge enclenche un processus politique réactionnaire qui mènera au démantèlement de la Terreur et de la République jacobine.

- 9 La Constitution de l'an III (1795) met fin à la Convention nationale (1792-1795) et au Gouvernement révolutionnaire, en remplaçant la Constitution jacobine de 1793 qui n'a jamais été appliquée dans les faits. Elle instaure une république plus conservatrice fondée sur une Assemblée législative fractionnée en deux chambres et sur un système électoral de nature censitaire.

La violence révolutionnaire est aussi bien le fruit de l'émoi et de l'effroi que de la volonté de défendre la patrie, puis de punir les ennemis du peuple. Si l'historienne récupère des pans entiers de la tradition jacobine, en liant émotions et violence politique, elle laisse par contre de côté des aspects importants au point de simplifier l'analyse générale. Ce décalage est autant visible sur la forme, celle du langage utilisé, que sur le fond.

Pour ce qui est de la forme, on constatera la disparition des notions de *peur* et de *panique*, pourtant centrales chez Lefebvre et ses successeurs. Ces vocables sont tout simplement remplacés par les concepts d'*émoi* et d'*effroi* sans que l'historienne ne nous en explique les raisons. Sont-ils équivalents? Permettent-ils de mieux comprendre les conséquences d'une rupture du sacré? On ne sait pas. Cette substitution sémantique est d'autant plus surprenante que Wahnich construit son approche émotionnelle à partir des travaux de Lefebvre. Un travail conceptuel reste donc à faire pour préciser les termes de cette histoire des émotions; travail qui devrait inclure des auteurs incontournables comme Jean Delumeau (1978) qui brosse un tableau d'ensemble du phénomène de la peur durant la période moderne, Barbara Rosenwein (2002) qui discute le modèle de Norbert Elias (1973) portant sur le processus civilisationnel occidental, Philippe Braud (1996) qui propose une approche interactionniste pour penser l'émotion en politique, ou bien Robert Solomon (1993) qui définit justement les émotions comme un mode de jugement ou d'appréciation (Boquet et Nagy, 2008).

Quant au soubassement théorique, plusieurs points sont ici à soulever. Commençons par sa conception de l'émotion comme mode spécifique de jugement politique, qui repose essentiellement sur les travaux de Lefebvre (1988). De la thèse magistrale de ce dernier sur les foules, Wahnich retient que les émotions, même les plus violentes, obéissent à une logique politique qui suppose une part de rationalité. Le danger avec une telle lecture est de basculer dans l'autre extrémité en occultant les aspects les plus sombres de la violence révolutionnaire. Wahnich ne tient jamais compte de cette dimension malgré une lecture anthropologique des pratiques populaires. Elle finit par voiler, comme le faisaient les chefs jacobins, les parts d'ombre de la violence au nom de la justice populaire. C'est pourtant une histoire que l'historien doit aussi analyser et raconter (Vovelle, 1985, p. 84).

L'historienne ne dit rien non plus sur la typologie des foules et passe injustement sous silence un ouvrage aussi fondamental que celui de Georges Rudé (1982), qui a montré que les foules révolutionnaires étaient composées essentiellement de sans-culottes, c'est-à-dire d'artisans, de salariés, de

boutiquiers, de maîtres d'atelier, etc. Cette histoire sociale est importante pour comprendre les motivations économiques (subsistances, cherté) qui animent aussi le « petit peuple » parisien. Sans une analyse typologique, prosopographique ou même micro-historienne, il devient difficile de bien cerner le phénomène des foules. Les rassemblements spontanés, tels que les « soulèvements de la misère », ne sont pas de même nature que les mouvements organisés, comme lors des journées du 10 août 1792, du 31 mai 1793 ou du 5 septembre 1793 (Vovelle, 1985).

Le peuple demeure donc chez Wahnich un bloc unitaire et indistinct qui ne permet pas de comprendre les différentes forces populaires ou politiques. Un peu à la manière de Michelet, elle fait vivre le peuple en lui attribuant sentiments et volontés. Il est patient, ému, effrayé, agité, en colère. Il a une personnalité ; il est un, une totalité avec des contours singuliers mais sans individualités en son sein. Cette représentation réductionniste ne met jamais en lumière les divisions de la population française. Il n'y a pas de logique de majorité et de minorité, de gauche et de droite ; le peuple est un bloc. Or, les suites de la journée du 20 juin, pour ne prendre que cet exemple, montrent au contraire des forces populaires divergentes et divisées sur la personne royale. Dans *La découverte de la politique*, Michel Vovelle a bien mis en lumière ces tensions à l'intérieur de l'opinion française (1993). À l'extérieur de Paris, le courant royaliste demeure majoritaire. De quel peuple nous parle alors Wahnich ? Celui de Paris, de la province ? Que fait-elle des départements du Nord plus conservateurs ? Ici on ne peut que suivre la critique de Martin (2008b) qui montre que le peuple demeure finalement l'« impensé » de l'analyse de Wahnich. Aucune définition sociale, politique, économique, topographique, discursive n'est proposée, alors que le peuple constitue l'objet principal de ses travaux.

Enfin, sur deux épisodes tragiques de la Révolution française, qui ouvrent et referment traditionnellement le chapitre de la Terreur (les massacres de septembre et la Grande Terreur), Wahnich diverge de l'interprétation classique fondée sur le triptyque constitutif de la mentalité révolutionnaire. Dans les deux cas, et sans qu'elle nous dise pourquoi, la peur ne constitue plus un facteur explicatif. Sa méthode d'analyse, qui a tendance à trop « décontextualiser » les événements, dépouillés de leur chair historique, explique sans doute ce silence (Belissa, 2005).

## Les enjeux de pouvoir comme angle mort d'une approche monocausale

Dans sa communication au colloque de Rouen, Haim Burstin a mis en garde les historiens contre les explications de type monocausal qui mènent à des impasses interprétatives dont est prisonnière l'historiographie depuis deux siècles (2008, p. 39). Le danger inverse, également relevé par l'historien italien, serait de dissoudre toute conceptualisation dans une mare explicative qui ne tiendrait compte que de la variété et de la singularité des cas particuliers. Deux écueils sont donc ici à éviter : la simplification et la dilution du phénomène. En fondant son analyse uniquement sur les variables culturelle et anthropologique, Wahnich a justement développé une approche unidimensionnelle qui écarte les enjeux politiques à l'origine de la violence et de la Terreur.

Ce biais particulier provient d'une lecture hermétique des sources révolutionnaires. En liant habilement l'effroi à la sphère du sacré et de la violence fondatrice, l'historienne perpétue en réalité le discours trop simpliste de la défense républicaine et du salut public, forgé par les révolutionnaires et reproduit souvent par les historiens de la Sorbonne. Les travaux de Martin apportent par contre quelques nuances au schéma classique, en tenant compte, par un « bricolage épistémologique », du jeu des acteurs, des rivalités, des calculs politiques, des instrumentalisation dans les origines de la violence politique (2006, p. 7-13). Penser la Terreur comme une « guerre civile » conduit l'historien à analyser le paroxysme de la violence comme le résultat de la concurrence et de la rivalité des acteurs pour le pouvoir (Martin, 2008a, p. 137).

La thèse de Wahnich constitue sans doute une excellente herméneutique qui nous fait découvrir la richesse des textes analysés et le sens des émotions qui sont en jeu. Elle demeure néanmoins prisonnière du texte et du discours révolutionnaire. Les émotions populaires sont traduites par les législateurs, qui légitiment ainsi leurs actes, et traduites de nouveau par les historiens. Cette lecture parfois complaisante avec « l'éloquence de la souveraineté populaire » a pour conséquence d'évacuer la politique dans ses aspects les moins nobles.

Wahnich parle évidemment de luttes politiques entre le peuple, les législateurs et les ennemis contre-révolutionnaires, mais toujours selon une logique de salut public et de traduction des émotions populaires et souveraines. L'adoption des lois d'exception n'est jamais un enjeu de pouvoir

entre les révolutionnaires eux-mêmes. Pourtant, comment expliquer par exemple l'instauration du Tribunal révolutionnaire<sup>10</sup> sans évoquer son instrumentalisation initiale par les Montagnards, puis par les Girondins ? À ce sujet, Wahnich analyse seulement la dynamique d'économie émotive, laissant ainsi de côté la dimension politicienne du débat entre les deux factions de la Convention nationale (Münch, 2010b).

Ajoutons également que le conflit n'est pensé par l'historienne que dans un processus de défense de la patrie, jamais comme un espace marqué par un pouvoir vacant qui reste à prendre. À aucun moment elle ne met par exemple en lumière la stratégie politique menée habilement par les Brissotins en juin 1792. Après l'échec de la journée du 20 juin, les amis de Brissot<sup>11</sup> dénoncent le pouvoir exécutif dans l'espoir de reprendre le pouvoir perdu quelques semaines auparavant. Si le discours brissotin répond bien sûr aux attentes populaires, il obéit aussi à des impératifs politiques (Münch, 2008). Cette stratégie de radicalisation à des fins politiques sert en fait de levier de pouvoir. C'est ici que la théorie de Gueniffey sur la radicalisation cumulative du discours prend tout son sens. Wahnich a certes objecté, en reprenant d'ailleurs un argument critique, que le discours était déjà radical en 1789 et qu'il ne se radicaliserait donc pas au cours de la Révolution. Mais que le processus soit non linéaire ne contredit en rien le phénomène de surenchère discursive de l'automne 1791, puis de l'été 1792, qui a mené la France sur le sentier de la guerre, puis de la Terreur. Les porteurs de cette radicalité sont, contrairement au point de vue de Wahnich, de plus en plus nombreux au cours de cette séquence politique. Le débat sur l'émigration est un bon exemple (Münch, 2008 ; Boroumand, 1999). On assiste à un véritable débordement sur la « gauche » ; phénomène bien connu et commun à plusieurs révolutions comme la révolution anglaise et la révolution russe (Malia, 2008). Le récent travail d'Anne Simonin (2008) sur les catégories juridiques de l'ennemi permet de jeter un éclairage nouveau sur la radicalisation de la Révolution.

Selon la lecture émotionnelle de la Révolution française, le sang versé n'est que le lourd tribut payé pour sauver la République en danger, jamais

10 Le 9 mars 1793, la Convention nationale décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire (qui prendra le nom de Tribunal révolutionnaire en octobre 1793) chargé de juger sans appel les conspirateurs et les contre-révolutionnaires.

11 Brissot se fait connaître au début de la Révolution en publiant le journal *Le patriote français* dans lequel il défend la cause révolutionnaire. Élu à l'Assemblée législative, après une campagne pour la déchéance du roi à l'été 1791, il se montre un partisan acharné de la guerre, s'opposant ainsi à Robespierre lors de trois célèbres duels oratoires aux Jacobins. Après les journées populaires du 31 mai au 2 juin 1793, il est arrêté en compagnie d'une vingtaine de ses collègues, qui seront guillotins en octobre 1793.

la conséquence funeste d'un système de domination qui se met progressivement en place au cours de l'an II. Il ne s'agit pas ici de dire, à la suite de Cochin (1979), que la nécessité de la Terreur est un mythe national, indispensable à la République et à la mémoire de la Révolution. Récemment, Simonin a bien montré la relation étroite entre la guerre et la Terreur, en insistant notamment sur la séquence politique des 8, 9 et 10 mars<sup>12</sup> dans la mise en place de ce qu'elle appelle l'« état de siège fictif civil » (terreur), « qui a permis l'émergence d'un ordre public révolutionnaire et garanti la prééminence de l'autorité civile sur l'autorité militaire dans un pays en état de guerre » (2008, p. 295). On ne peut donc pas soustraire les circonstances et la place des émotions populaires de l'explication des origines de la Terreur, malgré les failles de cette interprétation circonstancielle mises en lumière depuis trente ans par l'école critique (Furet, 1978 ; Ozouf, 1984 ; Gueniffey, 2000).

Ces différents points montrent qu'il existe une autre histoire de la violence que l'historienne a décidé de taire afin de valider sa théorie sur l'économie émotive. Pourtant, la Terreur est aussi bien un processus de transmutation de la voix du peuple qu'un moment de répression qui finit par imposer le silence. Ce qui est en jeu, c'est autant le politique (le désir du bien commun) que la politique (le désir du pouvoir). L'épistémologie sous-jacente à l'approche émotionnelle de Wahnich conduit aux apories soulevées.

En déclarant la « Révolution française terminée », François Furet appelait de ses vœux une histoire « refroidie », mue par le « *primum movens* de l'historien, la curiosité intellectuelle et l'activité gratuite de connaissance du passé » (1978, p. 26-27). Cette conception fait sans doute écho à la définition de l'histoire de Paul Veyne : « l'histoire est une activité intellectuelle qui [...] sert à des fins de simple curiosité » (1971, p. 116). Or, Wahnich prend ici le parti contraire et plaide pour une histoire « sensible » et « chaude » qui actualise le passé et les oubliés, en effaçant la ligne objective qui les sépare du présent, le tout dans une logique de miroir où se répondent deux présents, « le présent des acteurs de l'histoire et le présent de l'historien » (2009, p. 35). L'histoire sensible est donc une histoire au présent qui ne se laisse pas enfermer dans « le jardin clos du savoir » (*ibid.*, p. 40). L'historien doit assumer la part littéraire de son écriture et ainsi « habiter le texte » qu'il produit en laissant libre cours à son intuition, son flair, son émotion et son imagination. Cette histoire sensible devient alors un « savoir politique » « utile pour la vie ». L'historien réveille les morts afin d'émanciper son présent.

---

12 Deux rouages fondamentaux de la Terreur se mettent en place durant cette séquence politique : les représentants en mission et le Tribunal révolutionnaire.

Que l'histoire soit fille du présent, les historiens l'ont reconnu depuis longtemps, en témoigne la fameuse formule de Henri-Irénée Marrou :  $h = P/p$  (1954, p. 34)<sup>13</sup>. La position de Wahnich va néanmoins beaucoup plus loin en développant une conception compréhensive radicale de l'histoire qui identifie étroitement le sujet et l'objet. L'historien n'intervient donc pas seulement en amont (« délimitation de l'objet ») et en aval de sa production (« mise à disposition du public » ou action citoyenne), mais également durant le processus même, posant ainsi le problème de la validité scientifique des résultats. S'identifier de la sorte à son objet d'étude, en partageant l'émotion des acteurs de l'époque, ne permet aucune mise à distance critique, pourtant nécessaire pour révéler les parts d'ombre des révolutions : instrumentalisation des lois d'exception, lutte de pouvoir, volonté de domination, violences extrêmes, etc. Et puis, enfin, on pourrait se demander si cette forme d'empathie avec les acteurs révolutionnaires est seulement possible vu les différences de contextes politiques et sociaux. C'est ainsi que Wahnich renoue, comme l'a bien souligné Martin (2008b), avec une « histoire hagiographique ».

Une fois confrontée et comparée aux paradigmes classique et critique, l'approche émotionnelle montre des failles significatives à la fois sur le plan conceptuel, avec une terminologie à préciser (l'abandon du terme *peur*) ou à retravailler (la notion de *peuple* par exemple), sur le plan historique, avec des analyses événementielles tronquées ou peu développées (les massacres de septembre et la Grande Terreur) et sur le plan théorique, avec une conception unidimensionnelle de la violence révolutionnaire qui fait fi des enjeux de pouvoir. Pour autant, ces failles ne remettent pas en question la pertinence d'une telle approche fondée sur les émotions pour expliquer la dynamique révolutionnaire. Les variables culturelle, politique et sociale doivent ici se conjuguer pour élargir notre compréhension des événements de la Révolution. Après trois décennies d'incompréhension partagée, il est sans doute temps, comme le dit Burstin, de « nous débarrasser des débris d'une conjoncture historique périmée » (2008, p. 52), et de faire une histoire-synthèse qui ferait le pont entre les deux écoles théoriques. Enfin, si on a de la difficulté à penser la violence et la Terreur aujourd'hui, ce n'est pas uniquement en raison d'une époque qui nous est devenue étrangère, c'est aussi parce que la violence révolutionnaire relève de logiques

13 Histoire = le passé sur le présent. Cette formule signifie chez Marrou que l'histoire est inséparable de l'historien.

différentes qui lient principes et calculs politiques, émotions et pouvoir, circonstances et instrumentalisation. Seule une approche plurielle permet de délier tous les fils de la Terreur.

## Bibliographie

- BAECQUE Antoine (DE), 1997, *La gloire et l'effroi. Sept morts sous la Terreur*, Paris, Grasset.
- 2002, « Apprivoiser une histoire déchaînée : dix ans de travaux historiques sur la Terreur (1992-2002) », *Annales HSS*, n° 4, p. 851-865.
- BELISSA Marc, 2005, « Compte rendu : Sophie Wahnich *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme* » [en ligne], *Cahiers d'histoire*, n° 94-95, [URL : <http://chrhc.revues.org/index1182.html>], consulté le 8 juin 2010.
- BIARD Michel éd., 2008, *Les politiques de la Terreur, 1793-1794*, Rennes - Paris, Presses universitaires de Rennes - Société des études robespierristes.
- BOQUET Damien et NAGY Piroška, 2008, « Pour une histoire des émotions : l'historien face aux questions contemporaines », *Le sujet des émotions au Moyen Âge*, D. Boquet et P. Nagy éd., Paris, Beauchesne, p. 15-51.
- BOROUHAND Ladan, 1999, *La guerre des principes. Les assemblées révolutionnaires face aux droits de l'homme et à la souveraineté de la nation*, Paris, EHESS.
- BRAUD Philippe, 1996, *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po.
- BURSTIN Haim, 2008, « Entre théorie et pratique de la Terreur : un essai de balisage », *Les politiques de la Terreur, 1793-1794*, M. Biard éd., Rennes - Paris, Presses universitaires de Rennes - Société des études robespierristes, p. 39-52.
- COCHIN Augustin, 1979, *L'esprit du jacobinisme. Une interprétation sociologique de la Révolution française*, Paris, PUF.
- DELUMEAU Jean, 1978, *La peur en Occident (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Une cité assiégée*, Paris, Fayard.
- ELIAS Norbert, 1973 [1969], *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- FURET François, 1978, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard.
- GUENIFFEY Patrice, 2000, *La politique de la terreur. Essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Paris, Fayard.
- LEFEBVRE Georges, 1963, *La Révolution française*, Paris, PUF.
- 1988 [1932-1934], *La Grande Peur de 1789*, suivi de *Les foules révolutionnaires*, Paris, Armand Colin.
- MALLA Martin, 2008 [2006], *Histoire des révolutions*, Paris, Tallandier.
- MARROU Henri-Irénée, 1954, *De la connaissance historique*, Paris, Le Seuil.
- MARTIN Jean-Clément, 1994, « Un bicentenaire en cache un autre : repenser la Terreur ? », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 3, p. 517-526.
- 2006, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Le Seuil.
- 2008a, « Violences et justice », *Les politiques de la Terreur*, M. Biard éd., Rennes-Paris, Presses universitaires de Rennes - Société des études robespierristes, p. 129-140.
- 2008b, « Compte rendu : Sophie Wahnich *La longue patience du peuple. 1792, naissance de la République* », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 354, p. 242-246.

- MAZAURIC Claude, 1989, « Terreur », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, A. Soboul éd., Paris, PUF, p. 1020-1025.
- MÜNCH Philippe, 2008, *Le pouvoir de l'ombre. L'imaginaire du complot durant la Révolution française*, thèse de doctorat d'histoire, Université Laval (Québec) - EHESS.
- 2010a (à paraître), « La foule révolutionnaire, l'imaginaire du complot et la violence fondatrice : aux origines de la nation française (1789) », *Conserveries mémorielles*, n° 8.
- 2010b (à paraître), « Révolution française et Tribunal révolutionnaire : guerre et justice instrumentalisées (1793) », actes du colloque *Justice de guerre, justice en guerre*, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 18 au 20 novembre 2009.
- OZOUF Mona, 1984, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard.
- ROSENWEIN Barbara H., 2002, « Worrying about emotions in history », *American Historical Review*, vol. 107, n° 3, p. 821-845.
- RUDÉ Georges, 1982 [1959], *La foule dans la Révolution française*, Paris, Maspero.
- SIMONIN Anne, 2008, *Le déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité, 1791-1958*, Paris, Grasset.
- SOBOUL Albert, 1982, *La civilisation et la Révolution française*, t. 2, *La Révolution française*, Paris, Arthaud.
- SOLOMON Robert C., 1993 [1976], *The Passions. Emotions and the Meaning of Life*, Indianapolis, Hackett.
- TACKETT Timothy, 2000, « Conspiracy obsession in a time of revolution : French elites and the origins of the terror, 1789-1792 », *American Historical Review*, vol. 105, n° 3, p. 691-713.
- 2004 [2003], *Le roi s'enfuit. Varennes et l'origine de la Terreur*, Paris, La Découverte.
- 2005, « La Révolution et la violence », *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, J.-C. Martin éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 207-216.
- VEYNE Paul, 1971, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil.
- VOVELLE Michel, 1985, *La mentalité révolutionnaire. Société et mentalités sous la Révolution française*, Paris, Éditions sociales.
- 1993, *La découverte de la politique. Géopolitique de la Révolution française*, Paris, La Découverte.
- WAHNICH Sophie, 1997, « Déclarer la patrie en danger : de l'émotion souveraine à l'acte de discours souverain », *Mélanges M. Vovelle. Sur la Révolution, Approches plurielles*, J.-P. Bertaud et al., Paris, Société des études robespierristes, p. 207-217.
- 2002, « De l'économie émotive de la Terreur », *Annales HSS*, n° 4, p. 889-913.
- 2003, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique.
- 2008, *La longue patience du peuple. 1792, naissance de la République*, Paris, Payot.
- 2009, *Les émotions, la Révolution française et le présent. Exercices pratiques de conscience historique*, Paris, CNRS.